

279 P  NP  DM75

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Le 24 mars 2011

À l'attention de :

BAPE St-Valentin

Madame Monique Gélinas, 675,rue St-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec)

G1R 6A6

Mémoire présenté au BAPE :Projet de parc éolien St-Valentin et Saint-Paul-de-L'île-aux-Noix

De : Cécile Fortin-Chalifoux,

**Mémoire remis au BAPE concernant projet éolien de Saint-Valentin et Saint-Paul-de-L'île-aux-Noix**

**Monsieur le Président, Monsieur le commissaire,**

**Mon nom est Cécile Chalifoux, je suis résidente de St-Valentin depuis ma naissance en 1943. Ma famille est installée à Saint-Valentin depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle et a été une des familles fondatrice de la Paroisse. J'ai toujours été très impliquée dans ma communauté autant au niveau du Festival de la Saint-Valentin et autre activités bénévoles qu'au niveau politique. Notre famille a toujours travaillé afin que notre municipalité de Saint-Valentin soit active et prospère, qu'elle soit un milieu de vie agréable et garde son autonomie.**

**Le projet éolien de Saint-Valentin pourrait permettre à la municipalité de saint-Valentin de garder son autonomie grâce aux contributions qui seront données pendant les vingt prochaines années. La population de Saint-Valentin est peu nombreuse et certaines dépenses pour des installations communautaires ou l'amélioration du milieu de vie, peuvent difficilement être assumées sans une nouvelle forme de revenu. D'autres municipalités optent pour la construction de nouvelles résidences, de golf, de marina ou autres entreprises afin d'aller chercher plus de taxes. Les élus municipaux de Saint-Valentin ont pris la décision de suivre les orientations gouvernementales concernant les éoliennes qui permet à des agriculteurs d'avoir des nouveaux revenus venant de leur propriété et d'ajouter de l'argent disponible pour le budget municipal.**

**Je pense que le projet a été bien présenté à la population, en plus des séances d'information qui ont été annoncées par lettre, les journaux locaux ont plusieurs fois parlé du projet de vingt-cinq éoliennes sur le territoire des deux municipalités. J'ai conservé la majeure partie de ce qui a été publié et je mets des copies avec mon mémoire. J'ai l'impression que les citoyens de la région étaient au courant depuis le début en 2007 et acceptaient le projet, dernièrement des craintes concernant la santé et la valeur des maisons ont fait peur. De ce que je comprends, les distances prévues pour les éoliennes à St-Valentin et St-Paul sont suffisantes pour éviter ces risques. Des personnes ont aussi des craintes en raison du changement que le parc fera dans le paysage de la région, je pense que ce deviendra vite une habitude de voir les éoliennes quand elles seront construites.**

Pour que le projet soit meilleur et que les divergences d'opinions à ce sujet n'est pas d'impacts à long terme sur la communauté, le promoteur devra être impliqué dans la communauté et les citoyens devront pouvoir communiquer en tout temps avec les employés du parc si il y a des problèmes.

Le projet devrait-être autorisé par le gouvernement parce qu'il sera aidant pour ma municipalité et les agriculteurs qui font partie du projet. L'ensemble de la région profitera d'une façon ou de l'autre de cette source d'énergie.

*24 Mars 2011, Seigneurie de St Valentin*

*Mme Cécile Fortin C. Valin*